

Juin 2009

L'importance du contentieux !

Par Patrick Bignon

L'intérêt pour un cabinet d'avoir une activité contentieuse est peu contesté ; néanmoins, il me paraît souhaitable de rappeler quelques bénéfices importants et insuffisamment soulignés dans le développement d'une activité contentieux.

Tout d'abord, le contentieux et le suivi de certains dossiers concourent de façon inégalée à l'image d'un cabinet et à sa réputation créant de ce fait une fierté interne des avocats au sein du cabinet.

Le deuxième bénéfice non négligeable de cette activité, est le fait qu'elle peut, plus facilement que pour d'autres activités, permettre un accès et une relation privilégiée avec les Directions Générales des entreprises et grands groupes pour les dossiers les plus importants renforçant ainsi le lien entre un cabinet et son client.

Enfin, dans le contexte actuel où le besoin de renforcer les équilibres économiques d'un cabinet est essentiel, la durée des dossiers de contentieux permet de mieux traverser les à coup de l'économie et les crises